
M.E.S., Numéro 129, Vol.2, juillet – août 2023

<https://www.mesrids.org>

Dépôt légal : MR 3.02103.57117

N°ISSN (en ligne) : 2790-3109

N°ISSN (impr.) : 2790-3095

Mise en ligne le 31 juillet 2023



Revue Internationale des Dynamiques Sociales

Mouvements et Enjeux Sociaux

Kinshasa, juillet - août 2023

DES ASSOCIATIONS AU SEIN DU PERSONNEL ENSEIGNANT DE L'UNIVERSITE DE KINSHASA :

Motivations à la base de leur création et perspectives d'avenir

par

Sabin GERETONDO GONGO

*Chef de Travaux, Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education
Université de Kinshasa*

Résumé

Au sein du personnel enseignant de l'Université de Kinshasa ayant les mêmes missions et de surcroît la même carrière, il y a création de deux associations qui sont l'Association des Professeurs de l'Université de Kinshasa, en sigle "APUKIN" et l'Association des Cadres Scientifiques, en sigle "ACS" créées par les membres respectifs du personnel académique et du personnel scientifique.

Les préoccupations de l'étude visent d'une part, l'identification des raisons à la base de création de ces associations et d'autre part, la projection de l'avenir de ces associations.

Après enquête par documentation et entretien auprès des personnes ressources, interprétation des données obtenues et analyse des faits, les résultats montrent que les motivations pour la création de ces associations concernent la défense des intérêts et non les problèmes liés à l'exercice purement professionnel de leurs membres respectifs. Aussi, pour les mêmes raisons il y a élan d'émiettement de ces associations par la naissance de certains regroupements ou associations en fonction de grade et des catégories socioprofessionnelles, surtout dans le personnel académique.

Mots-clés : *association, personnel enseignant, Université de Kinshasa*

Abstract

Within the teaching staff of the University of Kinshasa having the same missions and moreover the same career, there is creation of two associations which are the Association of Professors of the University of Kinshasa, in acronym "APUKIN" and the Association of Scientific Executives, in acronym "ACS" created by the respective members of the academic staff and the scientific staff.

The concerns of the study are on the one hand, the identification of the reasons behind the creation of these associations and on the other hand, the projection of the future of these associations.

After investigation by documentation and interview with the resource persons, interpretation of the data obtained and analysis of the facts, the results show that the motivations for the creation of these associations concern the defense of interests and not the problems related to the purely professional exercise of their respective members. Also, for the same reasons, there is a momentum of fragmentation of these associations by the birth of certain groups or associations according to rank and socio-professional categories, especially among academic staff.

INTRODUCTION

L'Université de Kinshasa en sigle "Unikin" est un établissement d'enseignement universitaire qui poursuit des missions nobles et précises qui sont celles de la formation, de la recherche ainsi que du service à la société (Articles 71, 72, 73 et 74, Ordonnance n° 16/071 du 29 Septembre 2016).

Cependant, pour une organisation qui se préoccupe de la réalisation des missions qui lui sont assignées, des penseurs sont unanimes pour considérer que l'intervention de l'élément "humain" s'avère indispensable et prioritaire par rapport aux autres éléments financier, matériel et immatériel. A ce sujet, Arguris cité par Scheid (1980) déclare que toute organisation utilise de nombreuses sources d'énergie dont l'une des plus importantes est l'énergie humaine. Dans le même sens, Ranaivoharitiana (2004, p. 7) trouve que « le fonctionnement de l'organisation dépend des ressources humaines qui la constituent et de ses valeurs ». Pour la plupart d'entreprises, l'humain est une ressource essentielle à leur bon fonctionnement selon Camerman et Jost (2005, p. 1).

Par rapport à l'élément humain, l'Université de Kinshasa compte trois groupes professionnels ou cadres organiques qui la font fonctionner, à savoir : le personnel enseignant, le personnel de la recherche scientifique et de la documentation et le personnel administratif, technique et ouvrier (article 3, Loi n° 18-038 du 29 décembre 2018). Parmi ces groupes professionnels, le personnel enseignant a des attributions reliées spécifiquement aux missions de l'Université. C'est pourquoi, Bumba Monga Ngoy (1999, p. 31) rappelle que « toute institution du savoir doit son existence aux enseignants qui lui assurent maintenance et développement ».

Ce personnel enseignant compte deux catégories socioprofessionnelles qui sont le personnel académique et le personnel scientifique qui travaillent en synergie en vue d'assurer efficacement les missions leur confiées.

La collaboration professionnelle entre les deux catégories du personnel enseignant, dans le rapport où revient la supervision au personnel académique et la subordination au personnel scientifique est dictée par des dispositions réglementaires fixées par différents textes rassemblés par la Commission Permanente des Etudes dans le Vade-Mecum du gestionnaire d'une institution d'Enseignement Supérieur et Universitaire (articles 6, 7 et 8 relatifs à la charge horaire, Vade-Mecum, 2020).

Cependant, dans un même personnel enseignant ayant les mêmes missions, il y a création de l'Association des Professeurs de l'Université de Kinshasa, en sigle "APUKIN" et de l'Association des Cadres Scientifiques, en sigle "ACS".

Cette réalité ramène au questionnement sur les raisons de la distanciation de personnel académique et de personnel scientifique pour la formation des associations distinctes reliées à chacun de ces personnels.

D'où, la problématique de cette étude se résume par la question principale suivante :

- quelles sont les raisons à la base de la création des associations APUKIN et ACS respectivement par les membres du personnel académique et du personnel scientifique de l'Université de Kinshasa ?

De cette question découle la question secondaire suivante :

- quelles sont les perspectives d'avenir des associations au sein du personnel enseignant de l'Université de Kinshasa ?

A partir de ces questions, nous formulons les hypothèses comme suit :

- étant donné que les rapports de collaborations entre les personnels académique et scientifique dans l'exercice de leur profession sont déjà dictés par les différents textes réglementaires, les raisons à la base de la création des associations APUKIN et ACS par leurs membres respectifs au sein de l'Université de Kinshasa seraient hors l'exercice purement professionnel de ce personnel enseignant.
- par le fait de création des associations sur base des catégories socioprofessionnelles, personnel académique et personnel scientifique, il y aurait dans l'avenir émiettement des associations et ce, par rapport aux grades au sein du personnel enseignant à l'Université de Kinshasa.

La présente étude a comme objectif d'identifier les raisons à la base de la création des associations distinctes "APUKIN" et "ACS" par leurs membres respectifs du personnel académique et du personnel scientifique de l'Université de Kinshasa et de supputer sur l'avenir de ces associations.

L'intérêt de cette étude provient de la compréhension des mobiles à la base de la création des associations dans le personnel enseignant constituant la base des données à partir desquelles toutes tentatives pour une collaboration harmonieuse entre les membres du personnel académique et ceux du personnel scientifique est facilitée.

La démarche méthodologique considérée pour conduire aux objectifs assignés à cette étude est celle de la méthode d'enquête, facilitée par les techniques d'entretien et la technique documentaire.

Hormis cette introduction et la conclusion, cette étude comprend quatre points suivants : la situation associative du personnel enseignant à la création de l'Université de Kinshasa, les faits motivationnels de la création des associations : APUKIN et ACS, l'analyse de quelques faits motivationnels de la création des associations et les perspectives d'avenir des associations au sein du personnel enseignant.

I. SITUATION ASSOCIATIVE DU PERSONNEL ENSEIGNANT A LA CREATION DE L'UNIVERSITE DE KINSHASA

A la création de l'Université de Kinshasa en 1954 sous l'appellation de "l'Université Lovanium" jusqu'au lendemain de l'indépendance, comme le témoigne Ngub'usim Mpey Nka (2010, p. 69), le Congo ne comptait qu'une douzaine de cadres universitaires ». Il a fallu attendre moins de deux décennies de son fonctionnement pour que l'Université ait des enseignants congolais, parmi lesquels le personnel académique et le personnel scientifique.

A l'époque, la collaboration était harmonieuse entre les deux personnels enseignants de l'Université. Avec le mouvement d'africanisation survenu vers les années 1970, il y a eu du côté du personnel enseignant congolais création d'une association dénommée Pascol (Personnel Académique et Scientifique Congolais de Lovanium), marquant une cohésion entre ces deux personnels. Association se comportant comme un syndicat et dirigée par l'Abbé Mulago (Ndaywel è Nziem, 2007), Pascol était un regroupement circonstanciel. Elle s'était assignée comme objectif de faire la quête de nivellement de leur rémunération par rapport à leurs homologues expatriés.

Tout compte fait, par l'association Pascol, il y avait expression du rapprochement voire d'unicité entre ces personnels enseignants congolais, qui se situait non seulement au niveau de la collaboration professionnelle contractuelle basée sur l'exercice professionnel, mais s'étendait également au niveau d'autres aspects de rapports que ces catégories du personnel enseignant peuvent entretenir, à savoir : aspects sociaux, humains, intérêts, etc.

Curieusement vers les années 1990, les deux catégories socioprofessionnelles, personnel académique et personnel scientifique enseignants qui étaient regroupés dans Pascol comme leur association, se retrouvent dans des associations distinctes qui sont : Association des Professeurs de l'Université de Kinshasa en sigle "APUKIN" pour le personnel académique et Association des Cadres Scientifiques en sigle "ACS" pour le personnel scientifique.

Avec la disparition de Pascol, chacune de ces associations du personnel enseignant a ses objectifs qui sont spécifiques et se comporte comme un syndicat pour, entre autres, la défense des intérêts de ses membres effectifs.

II. FAITS MOTIVATIONNELS DE LA CREATION DES ASSOCIATIONS : APUKIN ET ACS

L'analyse rationnelle des causes à la base de la création des associations distinctes au sein du personnel enseignant de l'Université de Kinshasa nécessite la contextualisation de la prise de décision pour la création de ces associations.

En République Démocratique du Congo, les différentes constitutions qui se sont succédées garantissent la formation d'Associations sans but lucratif, la liberté d'Association syndicale, etc. C'est grâce à ces dispositions constitutionnelles qu'ont vu le jour dans le personnel enseignant à l'Université de Kinshasa différentes associations comme PASCOL, ACS, APUKIN... Il est vrai que ces deux dernières associations ne sont pas créées au même moment et que chacune d'elles a ses motivations qui peuvent être les mêmes ou différentes.

2.1. Faits motivationnels de la création de l'Association des Professeurs de l'Université de Kinshasa (APUKIN)

L'histoire renseigne qu'en 1990, précisément le 24 avril, dans la salle du Congrès de la cité de la N'sele, un discours a été prononcé par le Président Mobutu qui, en quintessence, mettait fin au Parti Etat pour le multipartisme.

Ce discours a boosté toutes les pensées latentes étouffées dans divers secteurs de la nation par des réactions d'opposition.

Dans le secteur de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, particulièrement à l'Université de Kinshasa, il y a eu arrêt des enseignements par le corps enseignant lors d'une assemblée

générale convoquée suite aux désordres enregistrés au sein du site universitaire, désordre découlant de la publication du gouvernement du Premier Ministre Crispin Mulumba Lukoji.

Au mois d'avril de la même année, il y a eu organisation d'une table ronde des professeurs de l'Université de Kinshasa tenue du 22 au 25 tel que rapporte Ngub'usim Mpey Nka (2010, p. 223), sous le thème " l'Université à l'aube de la 3^{ème} République : diagnostic et perspectives".

A la suite des débats houleux des professeurs, des causes qui rongent l'Université ont été étalées et des résolutions ont été proposées parmi lesquelles il a été recommandé la création d'un syndicat des professeurs de l'Université de Kinshasa.

Cette recommandation a été rendue effective, selon Ngub'usim Mpey Nka (2010, p. 224), en juillet 1991 par la création de l'Association des Professeurs de l'Université de Kinshasa (APUKIN) pour jouer le rôle d'un lobby ou d'un groupe de pression en vue de la défense des intérêts menacés des enseignants, en exerçant des pressions sur les pouvoirs publics plutôt que comme un syndicat ou une corporation classique.

Dès lors, différents présidents se sont succédés, à savoir :

- Professeur Sabakinu Kivilu (Elu, Faculté de Lettres) : de 1991 à 1995 ;
- Professeur Tshiula Tshimanga (Elu, Faculté de Polytechniques) : de 1995 à 1999 ;
- Professeur Sabakinu Kivilu (Elu, Faculté de Lettres) : de 1999 à 2003 ;
- Professeur Kabamba Mueu (Elu, Faculté des Sciences) : de 2003 à 2009 ;
- Professeur Kitombole Tshovu (Elu, Facultés des Sciences) : de 2009 à 2018 ;
- Professeur Bokolo Kokengo (Elu, Faculté des Sciences) : de 2018 à 2022 ;
- Professeur Lubo Yambele (Elu, Faculté des Sciences Sociales, Politiques et Administratives) : de 2022 à ce jour.

2.2. Faits motivationnels de la création de l'Association des Cadres Scientifiques (ACS)

L'ACS au départ s'appelait Association du Corps Scientifique. C'est le professeur Mulumba Bitakavula, en sa qualité de Président de l'assemblée générale du corps scientifique qui avait, au court des préparatifs de la Conférence Nationale Souveraine, trouvé judicieux de la dénommer Association des Cadres Scientifiques.

Ainsi, plusieurs faits ont milité pour disposer les membres des cadres scientifiques de créer aussi leur propre association. Les quelques-uns se résument comme suit :

- Suite à l'invitation du personnel enseignant des différents établissements de l'Enseignement Supérieur et Universitaire par le Président Mobutu à Gbadolite, une assemblée générale avait été organisée dans la salle Luc Gillon, pour ce qui concerne l'Unikin, pour désigner le Président de la délégation ainsi que les membres qui devaient l'accompagner à cette invitation. Le Prof. Kalala Tshibande de la Faculté de Sciences Economiques a été élu à l'unanimité comme Président. Les membres du corps académique ont été désignés par leurs pairs ; alors que pour l'unique membre du quota leur réservé, les scientifiques ont été surpris de voir un des leurs désigné de manière unilatérale par le comité des professeurs en leur lieu et place.

Cette manière d'agir, selon les scientifiques, traduisait leur déconsidération par les professeurs et de ce fait, avait créé un sérieux malaise dans leur camp (témoignage du C.T. Beya Ilunga, Faculté de Lettres/Unikin) ;

- Par la volonté du Président Mobutu à résoudre le problème du transport des enseignants où selon Ngub'usim Mpey Nka (2010) « les premières livraisons seront faites dès janvier 1991 », les professeurs associés pour inventorier les bénéficiaires des véhicules n'avaient pas tenu compte des membres du corps scientifique.

Une fois de plus, ce genre de comportement avait été perçu comme une discrimination au sein du personnel enseignant, et avait renforcé leur mécontentement (témoignage reçu de C.T. Kabongo Célestin, agent Bibliothèque centrale/Unikin) ;

- A chaque cagnotte que le gouvernement disposait aux groupes professionnels des établissements publics de l'Enseignement Supérieur et Universitaire en vue de

l'augmentation de leur rémunération, les professeurs qui avaient le privilège de représenter ces différents groupes, avaient tendance à faire un partage non équitable en leur faveur et au détriment du personnel scientifique et du personnel administratif, technique et ouvrier (témoignage du Professeur Mulumba Bitakavula, Faculté de Lettres/Unikin).

Ce genre de comportement injuste créait des tensions entre autres dans le personnel scientifique à l'Université de Kinshasa.

- En décidant de créer l'Association des Professeurs de l'Université de Kinshasa, en sigle "APUKIN", les professeurs ont explicitement mentionné dans un des articles du statut de l'APUKIN que les membres du corps scientifique ne sont que des membres aspirants n'ayant aucun droit de vote.

Pour les membres du personnel scientifique, cette manière de les traiter par les professeurs transparait la désolidarisation de ces derniers vis-à-vis d'eux.

Ce comportement des professeurs, marquant leur désintéressement des scientifiques avaient créé chez ces derniers un sentiment de révolte (témoignages du Prof. Dekossago Kpalawe, Faculté de Droit/Unikin ; de Prof. Mulumba Bitakavula, Faculté de Lettres/Unikin ; C.T. Beya Ilunga, Faculté de Lettres/Unikin et C.T. Kabongo Célestin, agent Bibliothèque centrale/Unikin).

Les quelques faits sus évoqués à titre exemplatif font partie d'une série d'injustices qu'ont subi les membres du personnel scientifique et c'est ce qui, enfin du compte, a mis les scientifiques devant leur responsabilité à créer en date du 27 novembre 1987, l'Association des Cadres Scientifiques de l'Université de Kinshasa, en sigle "ACS".

Cette association a évolué avec les différents présidents suivants :

- Muselu wa Musuyi (Copté, Faculté des Sciences) ;
- Mulumba Bitakavula (Copté, Faculté de Lettres) ;
- Mundayi Molopo (Copté, Faculté de Lettres) ;
- Nzau Umba di Mbudi (Copté, Faculté de Lettres) ;
- Beya Ilunga (Copté, Faculté de Lettres) ;
- Pangu Sanghy (Elu, Faculté des Sciences) ;
- Dekossago Kpalawe (Elu, Faculté de Droit) ;
- Sinzidi Kabuki (Elu, Faculté des Sciences Economiques et de Gestion) ;
- Mueba Lutete (Elu, Faculté de Lettres) : de 2017 à ce jour.

III. ANALYSE DE QUELQUES FAITS MOTIVATIONNELS DE LA CREATION DES ASSOCIATIONS

Les quelques faits à la base de la création des associations en notre possession nous ramènent aux réflexions suivantes :

3.1. Contradiction de dates de création de l'APUKIN et de l'ACS

La documentation et les témoignages en notre possession parlent de l'indignation des scientifiques par le fait de les considérer dans l'APUKIN comme de simples aspirants qui n'ont pas voix délibérative.

Une telle motivation pour la création de l'ACS suppose que l'APUKIN a été créée bien avant l'ACS alors que les dates avancées attestent que c'est l'ACS qui a été créée en 1987 (Statut de l'ACS, 2022) avant l'APUKIN en 1991 (Ngub'usim Mpey Nka, 2010).

Devant cette contradiction des dates, nous pouvons relever que dans les faits, l'ACS a existé bien avant sa formalisation officielle intervenue bien après 1991, année de la création de l'APUKIN.

Tout étant égal par ailleurs, les différents faits demeurent la base des créations de ces associations sans but lucratif.

3.2. Localisation des sources de motivation de la création des associations dans le personnel enseignant de l'Université de Kinshasa

- Pour la création de l'APUKIN, Ngub'usim Mpey Nka (2010, p. 224) relate que cette association est : « connue comme un lobby ou un groupe de pression plutôt que comme un syndicat ou une corporation classique ». Autrement, ces termes traduisent un groupe de revendications pour la recherche des conditions sociales et professionnelles les meilleures des professeurs et pour le bon fonctionnement de l'Université de Kinshasa.
- Concernant la création de l'ACS, différents témoignages concordent pour cibler les injustices récurrentes que subissaient les scientifiques devant les intérêts comme sources d'impulsion d'auto prise en charge.

Par les témoignages en ce qui concerne la création de l'APUKIN et de l'ACS, les motivations premières viennent de la prise de conscience des uns et des autres membres du personnel enseignant d'être négligés sur différents plans et par conséquent, ils se sont mobilisés pour rechercher à défendre leurs intérêts à l'intérieur et/ou à l'extérieur de l'Université à travers ces associations.

Cette distanciation entre le personnel académique et le personnel scientifique à travers la création des associations par leurs membres respectifs cadre avec les résultats des études sur la théorie de l'identité sociale approuvant que la catégorisation sociale, comme le cas dans le personnel enseignant, « génère des processus motivationnels qui seraient directement responsables des conduites de discrimination » (Tajfel et Turner cité par Delhomme et al, 2005, p. 191).

IV. PERSPECTIVES D'AVENIR DES ASSOCIATIONS AU SEIN DU PERSONNEL ENSEIGNANT

Il est vrai que chaque association, APUKIN ou ACS, a des objectifs qui intéressent leurs membres. Cependant, tous les membres de ces associations font partie du personnel enseignant comme groupe professionnel au sein de l'Unikin. Si actuellement on se réfère aux catégories socioprofessionnelles (personnel académique et personnel scientifique) pour créer des associations, le risque est qu'il y ait un jour le grade comme critère ou repère pour la création d'association.

A ce sujet, les "professeurs émérites" ont déjà à l'heure actuelle un regroupement pour s'occuper de leurs préoccupations ; regroupement qui interagit avec d'autres regroupements des établissements publics de l'Enseignement Supérieur et Universitaire.

Par ailleurs, en 2016, un groupe des professeurs de l'Unikin s'étaient désolidarisés de l'APUKIN pour créer un regroupement à caractère national appelé Syndicat National des Professeurs des Universités du Congo, en sigle "SYNPUC". Ceci représente les germes d'émission des associations dans le personnel académique.

Devant des telles réalités, les multiplications d'associations au sein du personnel enseignant risquent de réduire les gains que peuvent obtenir ses différents membres.

Ainsi, considérant que les professeurs tout comme les Chefs de Travaux et assistants font partie tous du personnel enseignant et ayant les mêmes missions bien que les attributions des uns des autres diffèrent selon les catégories socioprofessionnelles, la poursuite en commun des préoccupations qui les concernent au sein d'une même association auraient une grande ampleur car dit-on "l'union fait la force".

CONCLUSION

Le personnel enseignant à l'Université de Kinshasa compte le personnel académique et le personnel scientifique qui travaillent en synergie en vue d'assurer efficacement leurs missions qui sont celles de l'enseignement, de la recherche ainsi que du service à la communauté.

Cette collaboration basée sur l'exercice de la profession, ouvre la voie à d'autres formes de collaboration axée sur le social, les intérêts, etc.

Après création de l'Université de Kinshasa, le personnel enseignant s'est regroupé au sein de Pascol (Personnel Académique et Scientifique Congolais de Lovanium) qui se comportait comme un syndicat. Ce regroupement réunissait à la fois le personnel académique et le personnel

scientifique. Avec Pascol, il y a eu expression d'unicité entre les professeurs et les membres du corps scientifique.

Cependant, vers les années 1990, il y a eu création des associations par les professeurs et par les membres du personnel scientifique poursuivant chacune des objectifs spécifiques pour la défense de leurs intérêts. Cette réalité ramène à l'interrogation sur les raisons à la base de la création de ces associations par le personnel académique et le personnel scientifique.

Ainsi, la problématique de l'étude s'est résumée en la question principale suivante :

- Quelles sont les raisons à la base de la création des associations APUKIN et ACS respectivement par les membres du corps académique et du corps scientifique de l'Université de Kinshasa ?

Il découle de cette question, la question secondaire ci-après :

- Quelles sont les perspectives d'avenir des associations au sein du personnel enseignant de l'Université de Kinshasa ?

De ces questions, les hypothèses se sont présentées comme suit :

- Etant donné que les rapports de collaborations entre les personnels académique et scientifique dans l'exercice de leur profession sont déjà dictés par les différents textes règlementaires, les raisons à la base de la création des associations APUKIN et ACS par leurs membres respectifs au sein de l'Université de Kinshasa seraient hors l'exercice purement professionnel de ce personnel enseignant.
- Par le fait de création des associations sur base des catégories socioprofessionnelles, personnel académique et personnel scientifique, il y aurait dans l'avenir émiettement des associations et ce, par rapport aux grades au sein du personnel enseignant à l'Université de Kinshasa.

Ainsi, après enquête par documentation et entretien auprès des personnes ressources, interprétation des données obtenues et analyse des faits ; nous avons abouti aux résultats selon lesquels les motivations pour la création de l'APUKIN et de l'ACS respectivement par les professeurs et par les chefs de travaux et assistants concernent la défense des intérêts et sont hors exercice purement professionnel de ce personnel enseignant. De ce fait, nous confirmons la première hypothèse de l'étude.

Par ailleurs, il se révèle au sein du personnel académique la naissance de certains regroupements ou associations autres que l'APUKIN en fonction des grades et des catégories socioprofessionnelles. Bien que la naissance de ces associations n'est pas généralisée dans le personnel enseignant à l'Université de Kinshasa, il y a lieu de considérer que la seconde hypothèse de l'étude est en partie confirmée.

Devant le danger d'émiettement des associations au sein du personnel académique et du personnel scientifique, il y a à encourager l'unité de tous les membres du personnel enseignant dans une même association car ils sont dans la même carrière professionnelle et ont les mêmes missions.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Bumba Monga Ngoy, A.R. (1999). *L'université de Kinshasa en l'an 2004*. Kinshasa : éditions Universitaires Africaines.
- Camerman, J. & Jost, J. (2005). Déterminant et conséquences d'une relation de qualité entre un supérieur et son subordonné.
- Commission Permanente des Etudes. (2020). *Vade-Mecum du gestionnaire d'une institution d'enseignement supérieur et universitaire*. Kinshasa : 4^{ème} éd. CPE.
- Dehomme, P. et al. (2005). *Psychologie sociale*. Paris : éd. Hachette.
- Loi n° 18/038 du 29 décembre 2018 portant statut du personnel de l'enseignement supérieur, universitaire et de la recherche scientifique.
- Ndaywel è Nziem. (2007). *L'université dans le devenir de l'Afrique, un demi-siècle de présence au Congo-Zaïre*. Paris : éd. Harmattan.

- Ngub'Usim Mpey Nka. (2010). *Pour la refondation de l'université de Kinshasa et du Congo. Faut-il recréer Lovanium ?* Paris : éd. Harmattan.
- Ordonnance n° 16/071 du 29 septembre 2016 portant organisation et fonctionnement des organes d'administration de l'enseignement supérieur et universitaire.
- Ranairvoharitiana, A.F. (2017). Les relations interpersonnelles au travail pour une question de mieux-être : cas du BIMTT d'Antananarivo. Mémoire de Master, Domaine des arts, Lettres et sciences humaines, Université d'Antananarivo, Antananarivo.
- Scheid, C. (1980). *Les grands auteurs en organisation*. Paris : éd. Dunod.